

Le Lien



Saint-Joseph-des-Érables

des Nos érabliens



Nouveau bureau municipal

KAIVO
ARCHITECTE



Mot du maire

Bonjour à tous,

Le conseil de la municipalité est fier de vous présenter le visuel du projet du bureau municipal. Beaucoup d'efforts ont été accordés depuis plusieurs mois pour mener à terme un projet qui s'avère juste pour combler les besoins actuels et futurs de la municipalité. Ce projet sera déposé sur le site d'appel d'offres SEAO dans les prochaines semaines. Celui-ci sera réalisé conditionnel à l'aide financière du programme RÉCIM. Prenez note que l'aide financière s'élève à 70 % du montant établi résultant de l'appel d'offres.

La municipalité a récemment adopté des règles pour faciliter les projets de construction résidentiels en milieu forestier. Je vous invite donc à consulter la municipalité pour connaître vos possibilités. Vous aurez à ce moment l'heure juste pour vos futurs projets. Prenez note que dans les chemins forestiers, l'entretien hivernal des chemins s'ajustera au besoin.

À la prochaine!

Jeannet Rey, maire



Chronique du conseil

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 février, le conseil municipal :

- Autorise la directrice générale à signer pour une demande auprès du Ministère de l'Environnement

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars, le conseil municipal :

- Adopte le règlement n° 246-21 concernant une modification au règlement de zonage, afin de retirer les restrictions de limites d'étage et de superficie pour les habitations unifamiliales isolées saisonnières sur un terrain de plus de 10 ha, situé dans la zone forestière.
- Dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2020
- Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque incendie
- Mandate un expert pour vérifier les possibilités d'établir un endroit pour un nouveau développement résidentiel dans la municipalité
- Appuie la demande du député Richard Lehoux pour la création d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise.
- Demande à la MRC Robert-Cliche d'organiser une rencontre avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de voir avec eux comment nous pouvons procéder pour le nettoyage du cours d'eau Tête de rouche.

Rapport

du vérificateur financier

Présenté à la séance ordinaire du 9 mars dernier, le rapport financier, pour l'année 2020 révèle des revenus de fonctionnement de 772 166 \$, des dépenses de 699 026 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 81 826 \$. Le surplus accumulé de fonctionnement est de 251 453 \$ en date du 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, il y avait un surplus accumulé non affecté de 199 627 \$.

Chronique du pont

Des discussions avec le ministère des Transports nous ont informé que les réparations du vieux pont ont été choisies. Nous vous transmettrons plus d'informations lors de la prochaine parution du bulletin municipal.

Jeannet Rey, maire

Mise à jour Covid-19

En lien avec les directives émises par le gouvernement du Québec le 6 janvier 2021, le bureau municipal est fermé aux citoyens. Par contre, nous tenons à vous informer que le personnel poursuit actuellement ses activités régulières. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 418 397-4772 ou par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou à info@stjosephdeserables.com

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante : permis@stjosephdeserables.com.

Pour ce qui est du paiement de vos taxes, nous vous invitons à nous transmettre vos chèques par la poste ou à utiliser le paiement en ligne via les institutions financières.

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 6 avril par visioconférence et sera disponible à l'adresse suivante :

<http://stjosephdeserables.com>. Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.

Nous désirons nous assurer de la protection de tous nos citoyens et nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les directives gouvernementales.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informé des derniers développements via notre page Facebook et notre site Web.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement n° R-246-21 amendant le règlement de zonage n° 217-17.

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation écrite tenue du 12 au 27 février 2021, le conseil a adopté le second projet de règlement n° R-246-21 modifiant le règlement de zonage n° 297-15 lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2021.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes des zones visés et, le cas échéant, des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2). Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus aux heures normales du bureau.
3. L'objet de ce second projet de règlement vise à adapter la réglementation aux nouvelles réalités de la municipalité.
4. Ce second projet de règlement n° R-246-21 amendant le règlement de zonage n° 217-17 a pour but de modifier les dispositions à respecter pour l'implantation d'habitation en zone forestière (F).
5. Le projet comporte des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Liste des articles susceptibles d'approbation référendaire

Numéro de l'article du règlement n° R-246-21: 4

Objet de la modification : Suppression de la superficie maximale de 40 m² et du nombre d'étage permis à respecter pour les habitations unifamiliales saisonnières.

Zones visées : F-1

6. Pour être valide, toute demande doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue au bureau de la municipalité (139, rue Ste-Christine, Suite P5, Saint-Joseph-de-Beauce), au plus tard le 4 mai 2021 à 16 h ;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
7. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité (139, rue Ste-Christine, Suite P5, Saint-Joseph-de-Beauce), aux heures normales de bureau.
8. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
9. Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande aux heures normales du bureau.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce 25 mars 2021



Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Chaque citoyen peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes.

Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire.

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>



Dégel *et nids de poule*

En cette période de dégel déjà amorcée, plusieurs pancartes et cônes seront installés dans la municipalité, afin de signaler les différents endroits problématiques sur la route. Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent vous être occasionnés par l'altération des routes. Soyez assurés que nous effectuerons les réparations nécessaires lorsque nous aurons les conditions optimales pour le faire. En attendant, nous vous rappelons d'être vigilants et de redoubler de prudence lors de vos déplacements.

Échéance *de taxes*

Un rappel pour les gens concernés, exceptionnellement cette année, le premier versement est le 29 mars prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.



Nous vous rappelons que cette modification ne touche pas les 2^e et 3^e versements qui eux conservent les dates fixées dans le règlement de taxation 2021, soit le 1^{er} juin 2021 et le 1^{er} septembre 2021.

Fermeture du bureau municipal

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 5 avril 2021 à l'occasion du Lundi de Pâques. Nous serons donc de retour mardi le 6 avril.

Joyeuses Pâques!



Surveillance de la rivière Chaudière

La période de fonte des neiges s'amorce, nous vous rappelons que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) offre un service gratuit d'abonnement aux alertes de variation du niveau de la rivière Chaudière. Pour adhérer à cet outil pratique, rendez-vous sur le site internet de la municipalité, www.stjosephdeserables.com. Repérez le menu «Citoyens», cliquez sur l'onglet «Surveillance de la rivière Chaudière», vous serez automatiquement redirigé sur le site du Système de surveillance de la rivière Chaudière et cliquez sur l'onglet « Abonnement ».

En plus du courriel, vous pouvez également y inscrire un numéro de téléphone cellulaire auquel vous sera transmis un message texte lors de l'émission d'un avis. Cet outil est un complément essentiel au Système de surveillance de la rivière Chaudière déjà en fonction. L'abonnement est valide pour une période de 6 mois, période à laquelle une nouvelle inscription doit être refaite.

De plus, prochainement, le Service de sécurité incendie et civile de la Ville débutera la surveillance de la RIVIÈRE CHAUDIÈRE. De plus, vous pourrez syntoniser la radio CHEQ FM 101,5 ou vous pourrez visiter notre page Facebook et ainsi suivre l'évolution de l'inondation à Saint-Joseph-de-Beauce, ainsi que dans la région.

L'information concernant le pont de la rivière le Bras n'est pas inscrite sur le site de Surveillance de la rivière Chaudière. Voici une liste avec les niveaux lus à la station de Saint-Joseph correspondant à chacun des endroits où l'eau peut se retrouver sur la chaussée ;

Pont de la rivière Le Bras : 148.50 mètres

Des Érables Nord : 148.70 mètres

Des Érables sud (près du pont) : 149.06 mètres

Des Érables sud (près de la borne-fontaine sèche) : 149.00 mètres

** Prendre note que les niveaux mentionnés représentent l'état de la rivière Chaudière pour la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables seulement.*

Urgence : 9-1-1, en tout temps Caserne : 418-397-6210

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Facebook : www.facebook.com/stjosephdeserables

Ministère des Transports : <http://www.quebec511.info> ou 1-888-355-0511

Cependant, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire vous aviser que le citoyen est le seul responsable des moyens à prendre pour réduire les incon vénients causés par l'inondation printanière. En cas de besoin, vous pouvez vous procurer pompes et génératrices dans les commerces par exemple :

Mécanique du Palais 418 397-5688

Location de Beauce 418 228-1718

Location d'outillage SML 418 387-2778

Location G. L'Outil Inc. 418 387-4212

Nous vous remercions de votre collaboration, votre sécurité nous tient à cœur.

Bibliothèque du Vieux-Couvent

La Bibliothèque du Vieux-Couvent est ouverte aux jours suivants :

Mardi de 18 h à 20 h 30

Mercredi de 13 h à 15 h 30

Mercredi de 18 h à 20 h

Jeudi de 18 h à 20 h 30

Vendredi de 13 h à 15 h 30

Samedi de 9 h à 11 h 30

Vous pouvez également faire un prêt par téléphone au 418 397-6160 sur les heures d'ouverture de la bibliothèque ou par courriel à biblio@vsjb.ca.

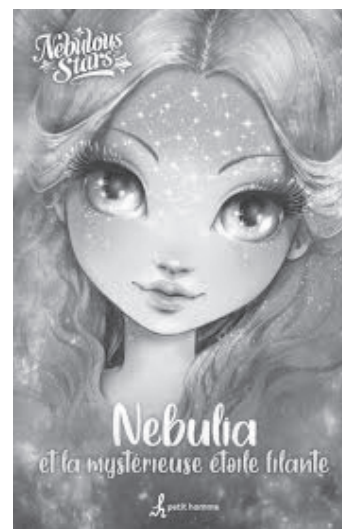
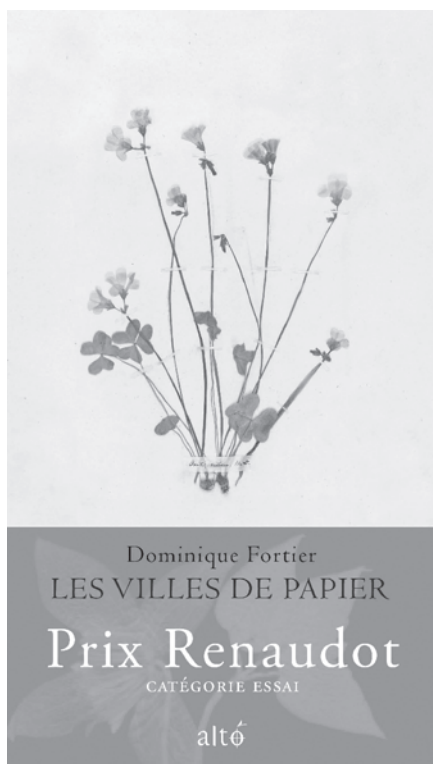
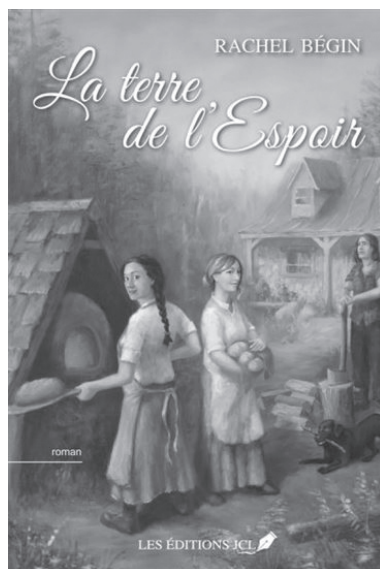
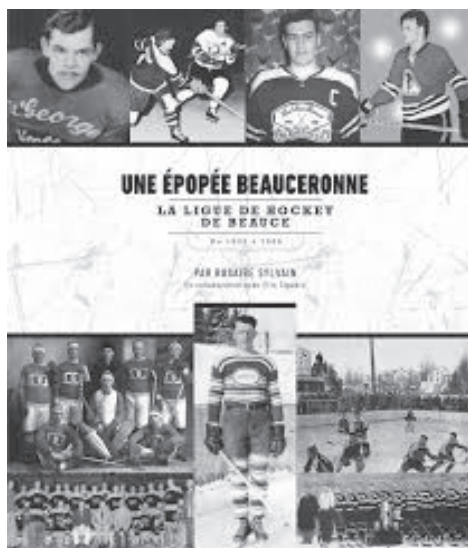
Soyez avisés qu'à partir du 6 avril, les amendes pour retard d'un prêt et les frais pour le prêt d'un best seller (2 \$) seront appliqués de nouveau.

Merci de votre collaboration

Nouveautés à la bibliothèque :

Réservez dès maintenant!

- Épopée Beauceronne de Rosaire Sylvain
 - La terre de l'espoir de Rachel Bégin
 - Le sablier de Édith Blais
- Les villes de papier de Dominique Fortier
 - Vie secrète de Danielle Steel
- Nebulia et la mystérieuse étoile filante



TOUGO *est arrivé!*

TOUGO, c'est la source accessible et crédible d'informations, d'outils et d'invitations qui inspire les Québécois à poser au quotidien des gestes simples pour trouver le plaisir de vivre plus sainement.

TOUGO, c'est:

une toute nouvelle plateforme Web 100 % québécoise, montougo.ca, qui propose une multitude de contenus originaux et de qualité, dans des formats variés et à l'année... et tout ça gratuitement! On y trouve, entre autres:

- un nouveau balado animé par Marie-Christine Proulx qui fait le point sur les grandes tendances santé, en compagnie d'experts,
- plein de délicieuses recettes santé faciles à préparer, aux saveurs d'ici et d'ailleurs,
- un éventail d'articles, de listes, de questionnaires, d'outils (et bien d'autres choses!) pour « essayer » de nouvelles habitudes,
- des conseils qui suivent l'actualité et le fil des saisons pour faire de meilleurs choix santé;
- une référence éclairante en matière de saines habitudes de vie, constituée d'une équipe élargie d'experts en santé et de collaborateurs qui vous guident vers les recommandations établies;
- un coup de pouce pratique pour passer de l'intention à l'action et donner un go à sa santé, un pas à la fois en osant faire des essais pour trouver ce qui convient à sa propre réalité;
- une communauté inspirante sur Facebook et Instagram.

Manger mieux. Bouger plus. Se sentir bien.
TOUGO. Des habitudes santé que vous aimerez.



Vaccination COVID

Transport gratuit, si besoin,
POUR LES 65 ANS ET PLUS
de la MRC Robert-Cliche.

Vous avez une ou plusieurs heures de disponible dans la semaine ? Vous aimeriez vous impliquer ? Nous recherchons activement des bénévoles au transport.

Contactez-nous pour plus d'informations
418 397-0135



POUR LES GENS DE LA MRC
ROBERT-CLICHE DE 65 ANS ET PLUS

Transport bénévole gratuit au besoin

POUR LA VACCINATION

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR
L'AIDE À LA PRISE DE RENDEZ-VOUS
TÉLÉPHONEZ-NOUS AU 418-397-0135



POUR PRENDRE VOTRE RENDEZ-VOUS
QUEBEC.CA/VACCINCOVID
OU
1 877 644-4545

Avril 2021

dim

lun

mar

merc

jeu

ven

sam

				1	2 Vendredi Saint bureau mun. fermé	3
4 Paques	5 Lundi de Paques bureau mun. fermé	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



Séance du conseil



Récupération



Ordures



Bibliothèque:

Mardi : 18 h à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 15 h 30

18 h à 20 h

Jeudi : 18 h à 20 h 30

Vendredi : 13 h à 15 h 30

Samedi : 9 h à 11 h 30



Pleine lune:

26 avril, 22 h 31

Pour nous joindre

Bureau municipal:

Marie-Josée Mathieu 418 397-4772

Maire:

Jeannot Roy 418 397-5650

Directeur des travaux publics:

Louis-Marie Lessard 418 397-5820

Inspecteur en bâtiment:

Steeve Breton permis@stjosephdeserables.com

Personne désignée:

Marc Giguère 418 397-6070

Émission des permis feux:

Alain Busque 418 397-4358 poste 233

Heures d'ouverture du bureau municipal:

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Saint-Joseph-des-Érables



Affichez-vous dans votre nouveau journal local !!!

581 372-4448

impressionib@gmail.com



Éco-centre régional



Depuis 2004, la MRC Robert-Cliche a conclu une entente avec Veolia Services à l'Environnement par laquelle les particuliers de tout le territoire de la MRC sont invités à apporter à l'éco-centre situé à Beauceville diverses matières récupérables qui étaient auparavant enfouies. Ces matières seront ensuite redirigées vers des entreprises de recyclage ou de valorisation.

Matières acceptées

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION/ RÉNOVATION/DÉMOLITION

Matériaux secs :
Bois - Gypse - Bardeau d'asphalte
Cadres, portes et fenêtres

Matières granulaires :
Déblais d'excavation (terre, tourbe,
gravier) - Béton - Brique - Pierre - Etc.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Peinture - Huile - Solvants - Piles
alcalines - Ampoules fluocompactes
Batteries d'automobiles - Bombonnes
de gaz propane - Chlore pour la piscine
Colle et adhésifs - Diluants à peinture
Essence à briquet - Huiles usées
Pesticides - Tubes fluorescents

RÉSIDUS VERTS

Branches
Feuilles
Résidu de jardin
Arbres de Noël
Etc.

PLASTIQUE

Polythène - Pellicule plastique - Etc.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Ordinateurs - Téléviseurs
Téléphones cellulaires - Etc.

ENCOMBRANTS

Électroménagers
Matelas
Meubles
Etc.



MÉTAUX

Ferreux
Non ferreux

PNEUS

Pneus usés (auto, moto et camion)*
*Frais pour pneus sur jantes.

Faites appel à l'escouade
RECYC-FRIGO d'Hydro-Québec
et recevez 60 \$
recyc-frigo.com

Matériaux de construction et gros rebuts

Selon l'entente d'ordure avec les Services Matrec, les objets non-courants sont ramassés lors des cueillettes régulières. Cependant, nous tenons à vous rappeler que tous les matériaux de construction, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne seront pas ramassés avec la cueillette régulière.

Tous les citoyens de la MRC Robert-Cliche peuvent disposer gratuitement de ces rebuts pour un maximum annuel d'environ 526 kg par adresse résidentielle. Rendez-vous sur le site internet de la MRC Robert-Cliche pour avoir plus de détails : <https://www.beaucerc.com/fr/residus-domestiques-dangereux>

Pour toutes questions, voici les coordonnées pour les rejoindre :

Horaire:

- 1^{er} avril au 31 octobre:

Lundi au vendredi 7 h à 17 h 30 -
samedi 8 h à 16 h 30

- 1^{er} novembre au 1^{er} mars:

Lundi au vendredi 7 h à 17 h 30